

Renens, le 18 mai 2015

Présentation des comptes 2014

Les comptes 2014 bouclent quasi à l'équilibre avec un excédent de revenus de Fr. 262'663.68. Ils sont le reflet d'un exercice relativement normal comportant peu d'éléments exceptionnels ou imprévus. La marge d'autofinancement se monte à Fr. 3'416'765.70 et a financé 20.7 % des investissements net 2014 s'élevant à Fr. 17'022'899.65.

Le total des charges de la Commune de Renens pour l'exercice 2014 s'élève à Fr. 101.0 millions. Les charges de l'Administration communale, sous contrôle de la Municipalité, sont contenues et restent globalement inférieures au budget. Par contre, en raison de recettes fiscales exceptionnelles obtenues en 2013 (gains immobiliers, impôt sur les successions), la Commune de Renens a remboursé en 2014 un montant de Fr. 1.6 million à la péréquation directe et indirecte.

Le total des revenus de la Commune de Renens s'élève à Fr. 101.2 millions. L'impôt sur le bénéfice des personnes morales enregistre un net recul (- Fr. 1.5 million par rapport au budget) Ce repli s'explique en partie par une forte correction des acomptes 2012 et 2013 effectuée par l'Administration cantonale des impôts, corrigeant ainsi la perspective d'une progression du bénéfice des entreprises. A cela s'ajoute, une diminution du taux de base des entreprises décidée par le Grand Conseil passant de 9.5 % en 2013 à 9.0 % en 2014.

La marge d'autofinancement de Fr. 3.4 millions a financé 20.7 % du total des investissements nets 2014 s'élevant à 17.0 millions. Parmi les principaux investissements, on relèvera, les travaux du collège du Censuy, la rénovation du site des Tilleuls, les aménagements de la ligne TL 25 rue du Léman – avenue du Censuy – rue du Simplon, le réaménagement du parc Sauter et enfin les travaux liés au réseau d'égouts. Ainsi, les emprunts à moyen et long terme ont passé de Fr. 59.0 millions en 2013 à 66.0 millions en 2014.

Si les comptes 2014 bouclent quasi à l'équilibre, le repli de l'impôt sur le bénéfice des entreprises invite la Municipalité à faire preuve de prudence et de retenue quant à l'évolution des charges durables. D'autant plus que la IIIème réforme des entreprises (actuellement en consultation) constitue une incertitude de taille qui plane à moyen terme sur les finances communales. Comme annoncé par le Canton, le taux de base de l'impôt sur le bénéfice des entreprises baissera progressivement à moyen terme de manière importante.

La Municipalité entend continuer à faire un usage parcimonieux des finances publiques en continuant à fixer des priorités dans la planification des projets.

Renseignements :

Jean-François Clément, Conseiller municipal, Direction Finances - 079 645 79 77

Marianne Huguenin, Syndique - 079 424 38 42